



Commune de Sainte-Marie

☎ : 03 81 93 41 45

Fax : 03 81 93 19 34

mairie.saintemarie25@orange.fr

Info Rapide



Sainte-Marie, le 2 juin 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL

En mars 2014, vous avez au travers de vos bulletins de vote, mis en place un nouveau conseil municipal qui se compose de 15 conseillers (5 femmes et 10 hommes).

Cette équipe municipale comprend :

- **Le maire : Philippe RINGENBACH**
- 1^{er} adjoint : Denis GROSCLAUDE
- 2^{ème} adjoint : Michel MARTIN
- 3^{ème} adjoint : Gérald GROSCLAUDE

- Les conseillers :
Frédéric BIRRINGER
Georges BOYER
Béatrice BRESSON
Claire EMONIN
Jean-Claude GEORGE
Gaëlle GLAUSER
Gérard GLORIOT
Geneviève GUERITTOT
Olivier PARROD
Stéphanie VALLAT
Sébastien VIEILLE



Ce conseil municipal s'est organisé en commissions, chacune d'entre elle ayant pour but d'étudier, de finaliser et de présenter leurs différents projets pour permettre à tous les conseillers d'en débattre et de prendre les meilleures décisions lors des réunions du conseil municipal.

FINANCES :

Responsable : Ph. RINGENBACH

Rapporteur : D. GROSCLAUDE

Membres :

- M. MARTIN
- C. EMONIN
- G. GUERITTOT

BOIS – AGRICULTURE:

Responsable : D. GROSCLAUDE

Rapporteur : G. GLORIOT

Membres :

- O. PARROD
- G. BOYER
- J-C. GEORGE
- G. GROSCLAUDE

VOIRIE – ASSAINISSEMENT

Responsable : M. MARTIN

Rapporteur : B. BRESSON

Membres :

- G. GLAUSER
- F. BIRRINGER
- O. PARROD
- D. GROSCLAUDE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Responsable : G. GROSCLAUDE

Rapporteur : M. MARTIN

Membres :

- J-C. GEORGE
- G. GUERITTOT
- F. BIRRINGER
- B. BRESSON
- G. GLORIOD
- O. PARROD
- C. EMONIN
- S. VIEILLE

ENVIRONNEMENT – FLEURISSEMENT

Responsable : D. GROSCLAUDE

Rapporteur : S. VALLAT

Membres :

- G.GROSCLAUDE
- O. PARROD
- G. BOYER

BATIMENTS COMMUNAUX

Responsable : G. GROSCLAUDE

Rapporteur : D. GROSCLAUDE

Membres :

- O. PARROD
- G. GLORIOD
- F. BIRRINGER

INFORMATIONS – COMMUNICATIONS

Responsable : Ph. RINGENBACH

Rapporteur : S. VIEILLE

Membres :

- D. GROSCLAUDE
- S. VALLAT
- M. MARTIN
- B. BRESSON
- G. GLORIOD

ANIMATION

Responsable : M. MARTIN

Rapporteur : S. VIEILLE

Membres :

-
- G. GLAUSER
- S. VALLAT
- G. GUERITTOT

CCAS

Président : Ph. RINGENBACH

Responsable : G. GLAUSER

Membres :

- C. EMONIN
- G. GROSCLAUDE
- G. GUERITTOT
- 4 membres extérieurs

APPEL D'OFFRE

Président : Ph. RINGENBACH

Titulaires

- D. GROSCLAUDE
- G. BOYER
- G. GLORIOD

Suppléants

- B. BRESSON
- F. BIRRINGER
- C. EMONIN

SIVU DE LA CHAULIERE

Titulaires

- Ph. RINGENBACH
- M. MARTIN

Suppléants

- C. EMONIN
- S. VALLAT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Ph. RINGENBACH
- D. GROSCLAUDE
- M. MARTIN

Délégués SYNDICAT DE LA TRESORERIE

Titulaires

- J-C. GEORGE
- G. BOYER

Suppléants

- G. GUERITTOT
- Ph. RINGENBACH

Délégués SIVU DE L'EAU

Titulaires

- D. GROSCLAUDE
- B. BRESSON

Suppléants

- G. GLORIOD
- J-C. GEORGE

Informations Diverses

Calendrier des appels à la Générosité Publique pour 2014

Du 24 mai au 1^{er} juin : Campagne nationale de la Croix Rouge française avec quête
Les 07 et 08 juin : Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs avec quête
Du 12 au 14 juillet : Fondation Maréchal de Lattre avec quête
Du 17 au 24 septembre : France Alzheimer avec quête
Du 27 septembre au 5 octobre : Journées des aveugles et des malvoyants avec quête les 4 et 5 octobre
Du 29 septembre au 5 octobre : Journées de la Fondation pour la recherche médicale avec quête
Du 6 au 12 octobre : Journées de solidarité de l'U.N.A.P.E.I avec quête
Du 27 octobre au 2 novembre : Semaine nationale du cœur avec quête
Du 30 octobre au 2 novembre : Le Souvenir Français avec quête
Du 2 au 11 novembre : Campagne de l'œuvre nationale du Bleuets de France avec quête du 3 au 11 novembre
Les 15 et 16 novembre : Journées du Secours Catholique avec quête
Du 15 au 21 novembre : Journées internationales des droits de l'enfant avec quête
Du 17 au 30 novembre : Campagne contre les maladies respiratoires avec quête les 23 et 30 novembre
Du 24 novembre au 8 décembre : Journées SIDACTION avec quête
Le 1^{er} décembre : Association AIDES avec quête
Du 5 au 14 décembre : Téléthon avec quête
Du 6 au 24 décembre : Collecte nationale de l'Armée du Salut avec quête
Les 13 et 14 décembre : Agir pour une Terre solidaire avec quête

La mairie

Nous vous accueillons :

Mardi de 15h à 18h

Jeudi de 9h à 11h30 et de 16h à 18h

Samedi de 8h30 à 11h30

Récemment, la mairie a également changé d'adresse mail :
mairie.saintemarie25@orange.fr



La carte nationale d'identité



A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identités sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer à la mairie !

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Le recensement militaire

Vous allez avoir 16 ans ?
Vous devez vous faire recenser.



Qui ? Tous les citoyens français, garçons et filles.

Quand ? Dès le seizième anniversaire ou dans les trois mois qui suivent.

Où ? A la mairie du domicile. Une attestation de recensement sera délivrée.

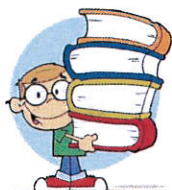
Comment ? Se présenter muni de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile (facture de téléphone, d'EDF ...) et du livret de famille des parents. Ces derniers peuvent également accomplir cette démarche.

Ecole

Ecole de Ste-Marie
14 rue de Saint-Julien
Tél. : 03 81 93 12 67

Site Internet :

<http://ecoledesaintemarie.hautetfort.com>



Périscolaire

Compte tenu du succès de ce service, il sera reconduit.

Pour toute nouvelle inscription, vous pouvez prendre rendez-vous avec Madame Nassima LE, en la contactant au 06 52 14 30 16 ou par mail nassima.le@leolagrange.org.

Quelques rappels

L'équipe pédagogique

Dynamique et à l'écoute des enfants, elle est composée de :

Madame Nassima LE, la directrice

Mesdames Nelly RIGOULOT, Nadège PRIER, Sylvie ASSELIN animatrices.

Horaires

Le matin : 7h30-8h30

Le midi : 11h40-13h30

Le soir : 16h30-18h30

Les tarifs

Coût de l'heure d'accueil : 2,36 €

Coût du temps de midi (repas compris) : 8,55€



Toute demi-heure commencée est comptée comme une heure.

Règlement à l'inscription.

Les chèques vacances sont acceptés.

La restauration

Durant le temps de midi, les enfants ont des repas équilibrés, livrés par le Château d'UZEL de l'Adapei. Les menus sont affichés dans l'école.

Informations pratiques

Les règles de vie internes sont établies avec les enfants, les enfants sont acteurs de l'accueil, ils participent aux choix des activités, à la vie quotidienne...

Les inscriptions se font au plus tard le jeudi, pour la semaine suivante, l'inscription de l'enfant prend effet dès le retour du dossier d'inscription complet, la fiche sanitaire est indispensable.

Nous vous rappelons



Demandes de cartes d'identité et/ou de passeports :

Les demandes de passeports ne sont plus réalisées en mairie. Seules quelques mairies du département sont habilitées à les produire. Vous pouvez donc vous adresser à la mairie de l'Isle sur le Doubs ou de Montbéliard.

Les demandes de cartes d'identité sont toujours à déposer en mairie.

Le délai est d'un mois et demi. Pour la constitution du dossier de demande, la personne se présentera personnellement en mairie, et fournira les pièces originales demandées.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le renouvellement d'une carte d'identité perdue ou volée est payant, **25 € en timbres fiscaux**.

Divagation des chiens :

La divagation des chiens est interdite. Il est rappelé l'obligation de tenir les chiens en laisse sur la voie publique dans la commune.



Chiens dangereux :



Depuis le 1^{er} janvier 2010, les propriétaires et détenteurs de *chiens d'attaque ou de défense classés en 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie* doivent être obligatoirement titulaires d'un *permis de détention* délivré par le Maire de leur commune.

Pour obtenir ce permis, il faut se présenter en mairie, muni des justificatifs suivants :

- une évaluation comportementale du chien, faite par un vétérinaire agréé,
- une attestation d'aptitude du maître délivrée par un formateur habilité par le Préfet,
- l'identification du chien,
- le certificat de vaccination,
- l'attestation d'assurance responsabilité civile,
- pour les chiens de 1^{ère} catégorie, le certificat de stérilisation.

Les listes des vétérinaires et des formateurs agréés sont disponibles sur le site Internet de la Préfecture, www.franche-comte.pref.gouv.fr

Tous les propriétaires de chiens des catégories précitées sont invités à se présenter en mairie, dans les meilleurs délais, pour se mettre en règle par rapport à la loi.

Rappel : dans le département, ces chiens doivent porter une muselière et être tenus en laisse.

Lutte contre le bruit :

Il est rappelé que les bruits gênants par leur intensité sont interdits sur la commune.

Il est notamment interdit de déranger le voisinage par l'utilisation abusive de récepteurs de radio, magnétophone, électrophone ...

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'engins bruyants (tondeuse à gazon, tronçonneuse, raboteuse, etc...) ne peuvent être effectués

que : **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.**

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30.

Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.



La tranquillité de notre village et de ses habitants passe par le respect de ces règles élémentaires de vie en société. Que chacun en tienne compte !

Brûlage des végétaux par les particuliers :

A la période des tontes, élagage, nettoyage de verger, nous faisons appel au sens civique des voisins (ne pas brûler les déchets végétaux, les déposer à la déchetterie de Désandans, prévue à cet effet).



Déchetterie de Désandans :

Depuis le 1^{er} avril 2007, l'accès à la déchetterie nécessite la présentation d'un badge. Les personnes n'ayant pas retiré leur badge à la mairie peuvent le faire sur présentation d'un justificatif de domicile aux heures d'ouverture du secrétariat.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Tous les jours sauf mardi, dimanche et jours fériés
- du 1^{er}/04 au 31/10 : 9h à 12h et de 13h30 à 18h.
- du 1^{er}/11 au 31/03 : 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Point R/ benne à verre et matières diverses :

Il se peut que certaines bennes soient pleines, dans ce cas **ne déposez pas vos matières à côté des bennes, elles ne seront pas ramassées et ce dépôt sauvage est passible d'une amende...**

Prévenez la Mairie !

Revenez les jours suivants ou allez les déposer au point R devant la déchetterie de Désandans.



La collecte des déchets ménagers :

Le ramassage des ordures ménagères dans la commune de Sainte-Marie, a lieu chaque mardi matin, **déposez les avant 5 h.**

Nous rappelons que les éboueurs ne ramassent pas les gravats, gazon, branchages, ferraille, cartons... Pensez à la déchetterie ! A titre indicatif, le ramassage et le traitement d'une tonne d'ordures ménagères coûte environ 200 € contre 35 € pour une tonne de déchets déposés au Point R.

Le paiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est échelonné en deux fois, au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de l'année, avec prise en compte de tout changement dans la composition du foyer, si celui-ci a été déclaré en mairie avant l'établissement de la facturation par la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt !



Mes arbres et mes haies le long de la voie publique :

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

En bordure d'un chemin rural ou vicinal, la limitation est fixée par le P.L.U.

Dans les virages : les arbres plantés à moins de 4 m du bord ne doivent pas dépasser 3 m de hauteur, sur une longueur de 30 m de chaque côté de la courbe. (Article 671 du code civil, art.de référence sur les plantations).

Chemin départemental ou une voie communale : un retrait minimum de 0,50 m à partir de l'alignement.

Route nationale ou départementale : la distance imposée est de 6 m pour les arbres et de 2 m pour les haies.

Que se passe-t-il à Sainte-Marie ?

CHEZ PECK

Depuis avril, vous pouvez trouver
sur la place du Temple tous les
mardis matin
une rôtisserie ambulante.



Votre maison

Préparez vos
plantations...
Le concours des
maisons fleuries
approche !!!

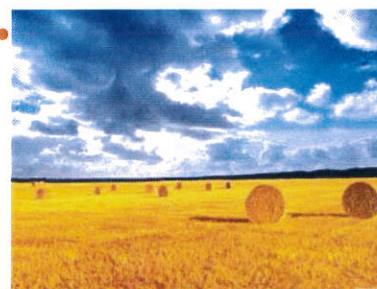
Notre site internet

Notre site internet est en
ligne.
Vous pouvez le consulter à
cette adresse :
www.sainte-marie.fr



Nos Champs

D'avril à octobre : la divagation des animaux, la
circulation des piétons et de tout véhicule sont
interdites dans les champs en vue de préserver les
cultures.



Votre épicerie

Suite à la cessation d'activité de l'épicerie de notre village, le temps de retrouver un repère
l'approvisionnement en pain est assuré par :

- un dépôt de pain au bar "La Coupole" du lundi au vendredi
- une tournée effectuée par la boulangerie de Desandans le matin du lundi au samedi.

Depuis le 2 juin 2014, le Relais Poste est assuré par SOLUTIA situé 8, Grande Rue (ancienne
poste) de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 du lundi au vendredi.



Budget 2014



Les taxes

Taxes	2013	2014
Taxe d'habitation	14.63 %	14.63 %
Taxe foncière (non bâti)	16.89 %	16.89 %
Taxe foncière (bâti)	17.26 %	17.26 %
CFE (cotisation foncière des entreprises)	19.32 %	19.32 %

Les Finances communales

Elles comprennent 3 états financiers :

Le budget primitif qui est établi dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année civile en cours et qui est adopté impérativement avant le 15 avril. Ce document est un acte primordial en ce sens qu'il prévoit l'ensemble des actions à mettre en œuvre dans l'année. C'est le reflet de la volonté des Conseillers Municipaux, dans la mesure des disponibilités financières de la commune.

Le compte administratif qui est le résultat ou bilan de l'année civile écoulée. Ses résultats sont intégrés au budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire n'est pas obligatoire, il comprend les recettes et les dépenses non prévues au budget primitif.

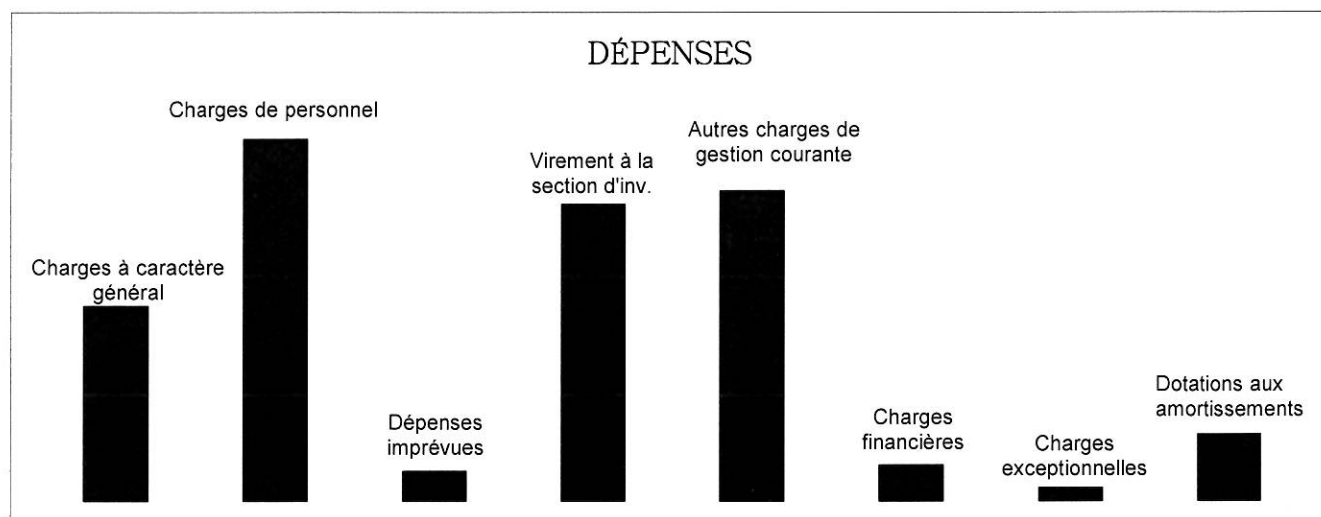


BUDGET PRIMITIF 2014 - COMMUNE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2014	Exercice 2013 Total réalisé
011	Charges à caractère général	Eau - Electricité - Combustibles - Carburants - Fournitures d'entretien, de petit équipement, de voirie, administratives - Entretien des bâtiments, voiries, matériel roulant - Assurances - Abonnements - Fêtes et cérémonies - Bulletin Municipal - Téléphone - Timbres - Taxes foncières - Fleurissement -	91 146.00 €	126 632.76 €
012	Charges de personnel	Personnel titulaire et non titulaire : rémunérations, cotisations, médecine du travail. *	169 051.00 €	209 680.84 €
022	Dépenses imprévues		13 922.47 €	
023	Virt à la sect. d'investissement		138 638.00 €	
65	Autres charges de gestion courante	Indemnités élus - Aide sociale - Service incendie - Subventions - Participation dépenses d'invest. et fonct. collège de Bart - Participation frais SIVU - Virement budgets annexes. *	144 990.00 €	66 005.19 €
66	Charges financières	Intérêts des emprunts	16 720.00 €	15 736.80 €
67	Charges exceptionnelles	Annulation titres - Bons d'achat concours des maisons fleuries	140.00 €	163.00 €
68	Dotations aux amortissements	Amortissements	40 900.00 €	42 476.00 €
TOTAL DEPENSES			615 507.47 €	460 694.59 €



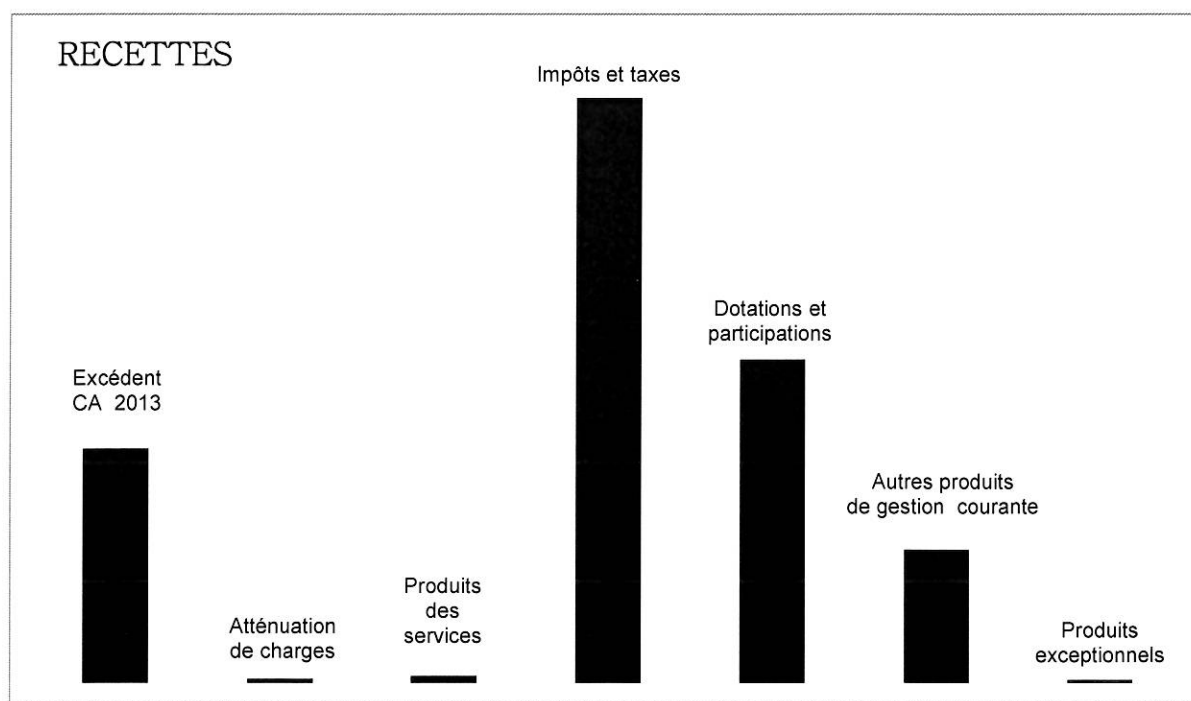
* Incidence création SIVU de la Chauvière compétence scolaire, périscolaire et petite enfance

BUDGET PRIMITIF 2014 - COMMUNE

FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2014	Exercice 2013 Total réalisé
002	Excédent antérieur reporté	Excédent du CA 2013	111 785.47 €	
013	Atténuation de charges	Remboursement sur rémunération personnel (CPAM, SOFCAP).	2 000.00 €	22 637.57 €
70	Produits des services	Concessions - Droits de chasse - Chauffage logements au-dessus mairie - Redevance Télécom et EDF.	3 395.00 €	4 871.56 €
73	Impôts et taxes	4 taxes - Taxes sur les pylones électr.- Droits de mutation - Impôts sur les spectacles.	278 981.00 €	276 359.07 €
74	Dotations et participations	Dotation globale de fonctionnement + dotations diverses - Participation frais scolarité des communes du RPI.	154 248.00 €	182 265.69 €
75	Autres produits de gestion courante	Locations des salles, poste, pressoir, distillerie, terrains - Loyers logements - Charges logement école et salle - Versement du budget Forêt.	63 598.00 €	85 034.01 €
76	Produits financiers			- €
77	Produits exceptionnels	Vaisselle cassée salle des Associations	1 500.00 €	114 707.59 €
TOTAL DES RECETTES			615 507.47 €	685 875.49 €



* Excédent CA 2012 : 73507.28 €

BUDGET PRIMITIF 2014 - COMMUNE

INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE

TOTAL DEPENSES (sans opérations + avec opérations): 891 888.85 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Sans opérations

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2014	Exercice 2013 Total réalisé
020	Dépenses imprévues d'inv.		20 828.20 €	
16	Remboursement d'emprunts	Remboursement du capital + remboursement dépôt de garantie	34 920.00 €	32 929.73 €
20	Immobilisations incorporelles	Subvention Foot	2 000.00 €	1 455.53 €
TOTAL DEPENSES			57 748.20 €	34 385.26 €

Avec opérations

CHAP.	Libellé - Notes et observations	Budget 2014	Exercice 2013 Total réalisé
45A	ACHAT DE MATERIEL	- €	29 426.77 €
57	BATIMENTS	6 000 €	2 478.11 €
	Mise en conformité électrique - Accessibilité des bâtiments ERP		
58	REAMENAGEMENT ET SECURITE RUE DE LOUGRES	816 994.65 €	99 736.15 €
	Projet tranches 1 et 2 SYDED - Travaux de voirie -		
59A	VOIRIE	10 426 €	10 129.81 €
	Radars pédagogiques - Odomètre - Chemin piétonnier travaux Eurovia entrée du village		
65F	CIMETIERE	720 €	16 815.64 €
	Finition aménagement - Cuve de récupération d'eau -		
69	ASSAINISSEMENT	- €	2 260.44 €
TOTAL DEPENSES		834 140.65 €	160 846.92 €

DÉPENSES

Réaménagement et sécurité rue de Lougres

Dépenses
imprévues

Remboursement
d'emprunts

Immobilisations
incorporelles

Bâtiments

Voirie

Cimetière

BUDGET PRIMITIF 2014 - COMMUNE

INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE

TOTAL RECETTES (sans opérations + avec opérations): 891 888.85 €

INVESTISSEMENT

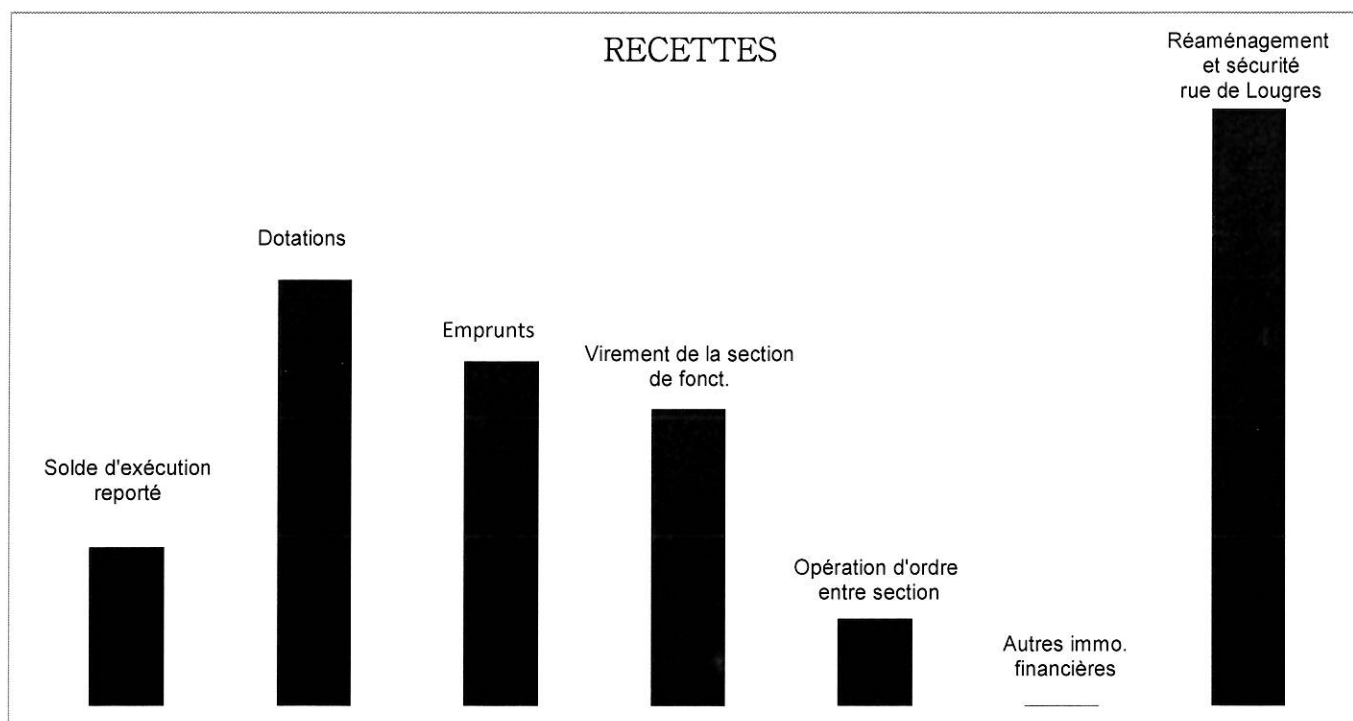
RECETTES

Sans opérations

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2014	Exercice 2013 Total réalisé
001	Solde d'exécution reporté	Résultat CA 2013	74 143.29 €	
10	Dotations Fonds divers réserves	FCTVA, TLE - Dépôt de garantie - Affectation des résultats CA 2013	198 757.71 €	28 371.48 €
16	Emprunts et dettes assimilées	Emprunts prévisionnels	160 720.00 €	1 140.00 €
021	Virt de la section de Fonct.		138 638.00 €	
040	Opération d'ordre entre section	Amortissements	40 900.00 €	43 064.00 €
27	Autres immobilisations financières	Remboursement caution antargaz école	400.00 €	
TOTAL RECETTES			613 559.00 €	72 575.48 €

Avec opérations

CHAP.	Libellé - Notes et observations	Budget 2014	Exercice 2013 Total réalisé
45A	ACHAT DE MATÉRIEL		1 142 €
57	BATIMENTS		8 826 €
58	RÉAMÉNAGEMENT ET SÉCURITÉ RUE DE LOUGRES	278 329.85 €	18 877.85 €
	Subvention SYDED (dont écritures comptables) OPSA et subvention voirie		
59A	VOIRIE	- €	- €
60E	TRAVAUX ELECTRIFICATION	- €	- €
TOTAL DES RECETTES		278 329.85 €	28 845.85 €

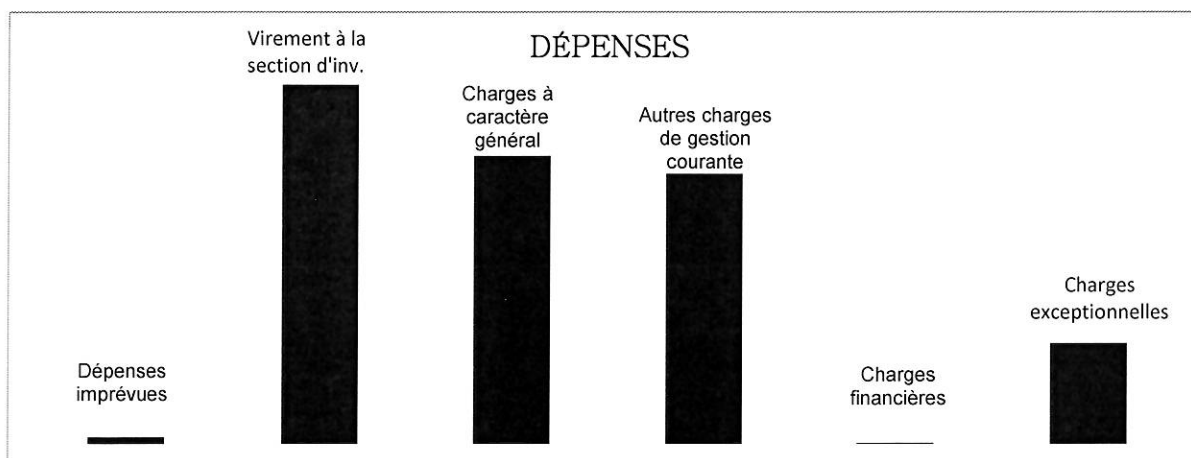


BUDGET PRIMITIF 2014 - FORET

FONCTIONNEMENT

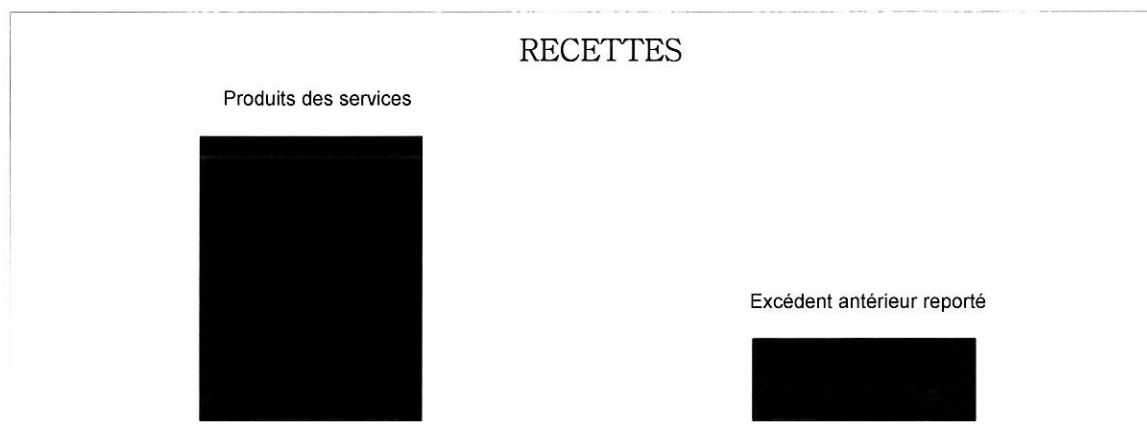
DEPENSES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2014	Exercice 2013 Total réalisé
022	Dépenses imprévues		600.81 €	- €
023	Virement à la section d'invest.		33 367.00 €	- €
011	Charges à caractère général	Bûcheron-débardeur, cotisations cmnes forestières, frais de garderie des bois, fêtes et cérémonies, fournitures de marquage.	26 750.00 €	26 738.07 €
65	Autres charges de gestion courante	Subvention au budget commune	25 098.00 €	45 287.00 €
66	Charges financières	Escompte de bois, billet à ordre.	60.00 €	0.56 €
67	Charges exceptionnelles	Titres annulés erreur TVA bois 2013	9 346.00 €	- €
TOTAL DEPENSES			95 221.81 €	72 025.63 €



RECETTES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2014	Exercice 2013 Total réalisé
70	Produits des services	Vente de grumes, bois d'affouage.	73 968.00 €	53 759.67 €
002	Excédent antérieur reporté	Excédent du CA 2013	21 253.81 €	
77	Produits exceptionnels			- €
TOTAL RECETTES			95 221.81 €	53 759.67 €

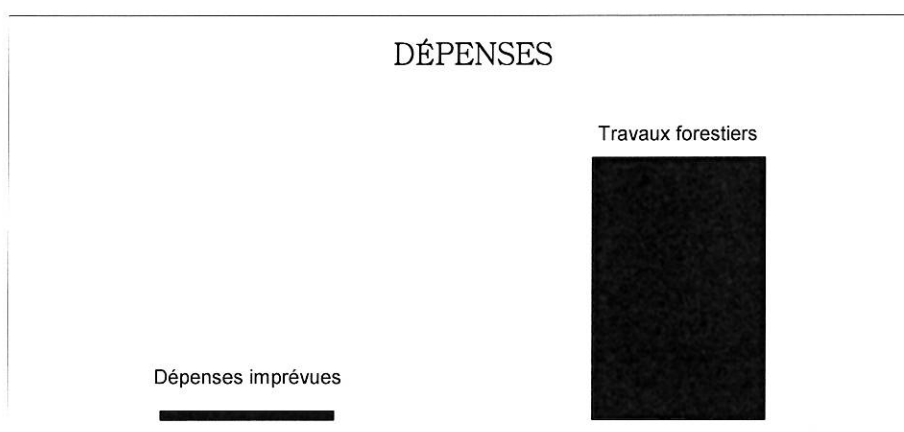


BUDGET PRIMITIF 2014 - FORET

INVESTISSEMENT

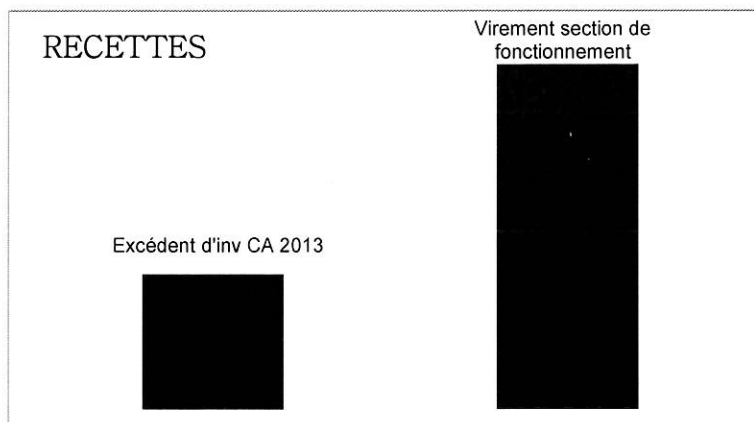
DEPENSES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2014	Exercice 2013 Total réalisé
23 Op. 58 C	Travaux forestiers	Programme de travaux 2014 Reste programme 2013 / Travaux forestiers	62 755.00 €	7 616.40 €
020	Dépenses imprévues		2 000.40 €	
TOTAL DEPENSES			64 755.40 €	7 616.40 €



RECETTES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2014	Exercice 2013 Total réalisé
001	Excédent d'inv. CA 2013		31 388.40 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		33 367.00 €	
1068	Affectation des résultats			- €
TOTAL RECETTES			64 755.40 €	- €



* Excédent 2012: 39 004.80 €

BUDGET PRIMITIF 2014 - LOTISSEMENT LA CHAULIERE

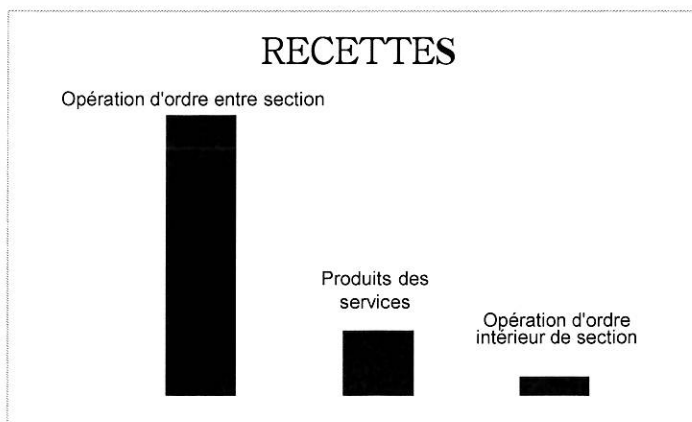
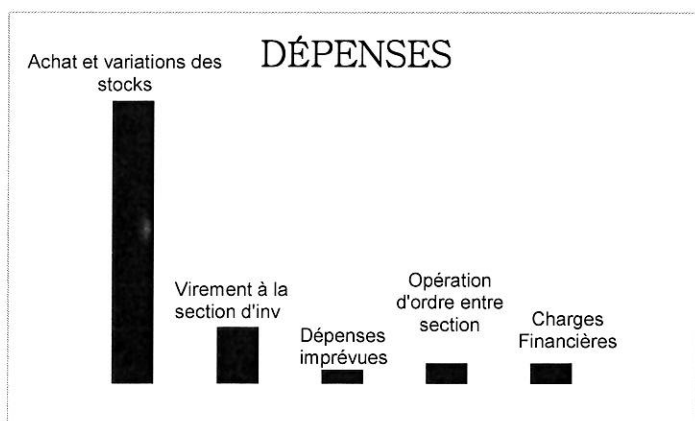
FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2014	Exercice 2013 Total Réalisé
011	Achat et variations des stocks	Terrain à aménager / achat de matériel et d'équipement	200 000.00 €	5 461.48 €
023	Virement à la section d'invest.		40 000.00 €	0.00 €
022	Dépenses imprévues		10 000.00 €	0.00 €
043	Opération d'ordre entre section	Frais de terrain en cours d'aménagement	14 500.00 €	0.00 €
66	Charges financières	Intérêts d'emprunt	14 500.00 €	
67	Charges exceptionnelles			110 000.00 €
TOTAL DEPENSES			279 000.00 €	115 461.48 €

RECETTES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2014	Exercice 2013 Total Réalisé
002		Excédent CA 2013		
70	Produits des services	Vente de terrain	50 000.00 €	0.00 €
042	Opér. d'ordre entre sections	Variations des stocks de terrain aménagé	214 500.00 €	5 461.48 €
043	Opération d'ordre intérieur de section	Transfert de charges financières	14 500.00 €	
TOTAL RECETTES			279 000.00 €	5 461.48 €



*Excédent 2012 : 110 000 €

BUDGET PRIMITIF 2014 - LOTISSEMENT LA CHAULIERE

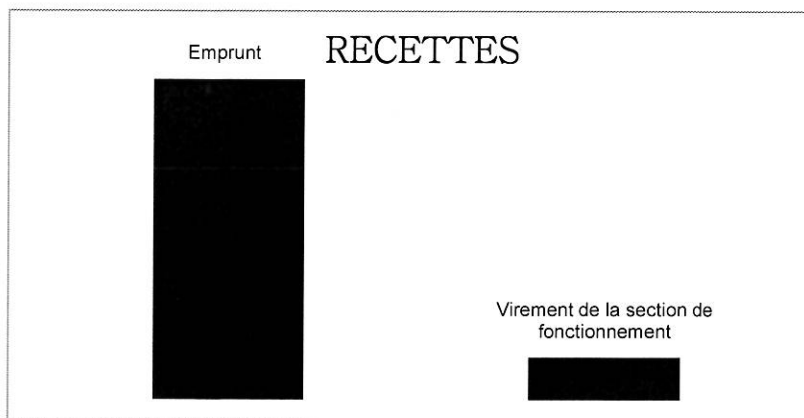
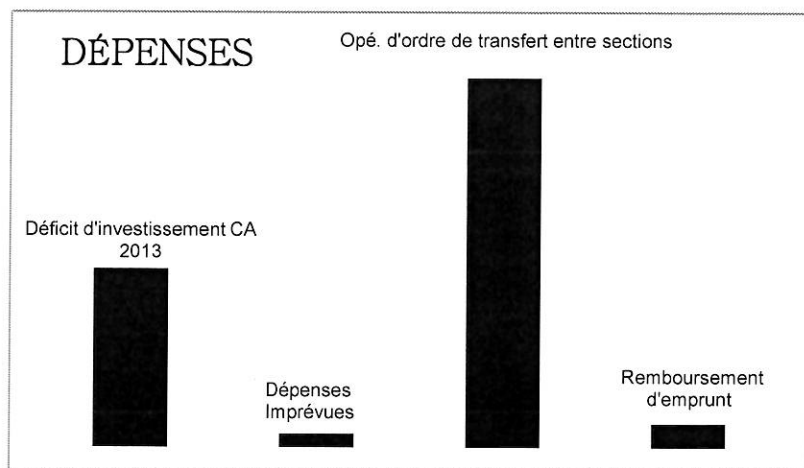
INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2014	Exercice 2013 Total réalisé
001		Déficit d'investissement CA 2013	103 547.41 €	
020	Dépenses imprévues		7 952.59 €	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	Entrées en stock de terrain aménagé	214 500.00 €	5 461.48 €
16	Remboursement d'emprunt	Remboursement de capital	14 000.00 €	
TOTAL DEPENSES			340 000.00 €	5 461.48 €

RECETTES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2014	Exercice 2013 Total réalisé
16	Emprunt		300 000.00 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement		40 000.00 €	- €
TOTAL RECETTES			340 000.00 €	- €



* Déficit 2012 : 98 085.93 €

BUDGET PRIMITIF 2014 - CCAS

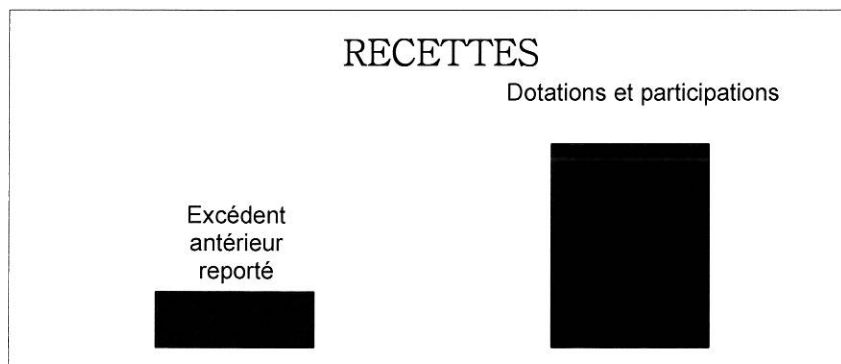
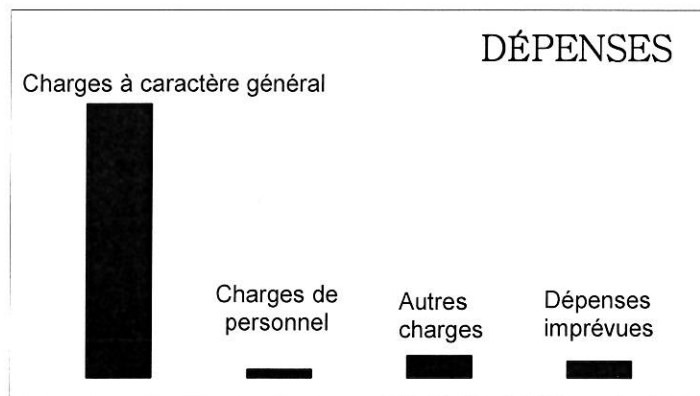
FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2014	Exercice 2013 Total réalisé
011	<i>Charges à caractère général</i>	<i>Facture présence verte - Colis et repas des aînés</i>	5 060.00 €	4 648.17 €
012	<i>Charges de personnel</i>	<i>Cotisations URSSAF</i>	144.00 €	144.00 €
65	<i>Autres charges de gestion courante</i>	<i>Secours en argent - Subventions aux associations caritatives</i>	400.00 €	250.00 €
022	<i>Dépenses imprévues</i>		300.56 €	- €
TOTAL DEPENSES			5 904.56 €	5 042.17 €

RECETTES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2014	Exercice 2013 Total réalisé
002	<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>Excédent du CA 2013</i>	1 258.56 €	- €
74	<i>Dotations et participations</i>	<i>Subvention budget commune</i>	4 646.00 €	4 900.00 €
77	<i>Dotations et participations</i>	<i>Dons</i>	- €	- €
TOTAL RECETTES			5 904.56 €	4 900.00 €



* Excédent 2012 : 1 400.73